# CLÉRAC

Charente - Maritime

Bulletin d'information municipal

Juin 2017 n° 31

# Sommaire


3 Le Mot du Maire

**Actions de la municipalité**

4 Budget

5 Urbanisme - Voirie

6 Bâtiment

**Informations diverses**

7 Hommage à M. Poupelain

8 Un nouveau commerçant - Nouvelle démarche pour les cartes d'identité

9 Propreté des lieux publics

10 Finances publiques

11 Bénéficier de conseils et de subventions pour l'amélioration de l'habitat

12 ADMR certifié - Pour bien vieillir - Service d'accueil et d'orientation

13 Pour rester auprès d'un proche hospitalisé - Transport à la demande

**Vie locale**

14 ACCA - Club de l'amitié

15 Comité des fêtes - Tarot sud Challenge

16-17 ASCC

18-20 Saintonge boisée vivante

21 ASL

**Culture et loisirs**

22 Musée

23-24 Ecole

25 Action Nomade

26 Chorale Aquistriae

27 La Beauté du Monde

28-29 Bibliothèque

30-31 Un peintre à Clérac : FURCY DE LAVAULT

32 Deux belles estivales

33 Les fleurs se cuisinent aussi

**Vie pratique**

34 E

35 I

Pont situé à Landry

Directeur de publication : Guy PASQUET

Rédacteur en chef : Dominique MAUREL

Mise en page : Adeline MIMAUD

Impression : Imprimerie ROBERT

N° dépôt légal : 962

# Le Mot du Maire

*Chères Cléracaises,*
*Chers Cléracais*

Le 2 Juillet prochain sera mis en service commercial la nouvelle Ligne Grande Vitesse SEA Tours-Bordeaux. C'est l'aboutissement d'un projet qui remonte à une vingtaine d'années, qui mettra Bordeaux à 2 h 05 mn de Paris, à la vitesse de 350 km/h.

L'étude a évolué sensiblement dans le temps. Initialement 2 tronçons séparés étaient prévus : Bordeaux-Angoulême et Angoulême-Bordeaux (Juillet 2006). avec une base travaux ferroviaires de 40 hectares sur la Commune de Clérac, territoire retenu en raison de la présence de la ligne St Mariens-Clérac. En Décembre 2007, la décision de construire, en même temps les 2 sections, change la donne car le pétitionnaire retenu (LISEA) considère ne pas avoir besoin de la base de Clérac.

Cette décision nous a permis probablement de négocier l'implantation de l'une des 3 bases de maintenance (MESEA) sur les 300 kilomètres de la nouvelle ligne (35 emplois), et de valider la décision initiale de l'accès routier prévu, par le barreau créé et fonctionnel actuellement, jusqu'à ce site. Cette voirie sera prolongée, dans quelques années, jusqu'à l'échangeur du Jarculet sous la maitrise du Conseil Départemental (la Déclaration d'Utilité Publique a été obtenue). Les Poids Lourds (sites industriels de Clérac) en provenance de Bordeaux ou en partance pour Bordeaux éviteront les traversées des bourgs de Bédenac et Clérac et diminueront le trafic sur la RD 730.

La Charente Maritime est traversée sur 20 km dont 10 km sur notre commune. De nombreuses installations annexes impactent également notre territoire (sous-station électrique, ligne HT 400.000 V, antennes radio électriques, servitudes d'accès, etc…). Nous avons eu quelquefois, avec COSEA, des relations fermes, voire tendues, pour défendre nos intérêts collectifs. Des avancées ont été obtenues par la collectivité sur différents dossiers avec l'aide de l'Etat, du Département, de la CDCHS, de l'ASL Clérac. La plus grande partie de nos inquiétudes est levée et nous prenons acte des engagements écrits de COSEA. Notre action sur le Département de Charente Maritime est reconnue comme efficace par les Maires des communes traversées par les 2 LGV SEA et Bretagne Pays de Loire, regroupés au sein de la coordination inter-régionale. Cette action est le résultat du travail collectif des différents partenaires de ce Département qui n'a pas été possible sur d'autres.

# Budget 2017

## Section de fonctionnement : 5 225 592.03 €

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| Charges à caractère général | 404 500.00 | Excédent reporté | 3 794 649.03 |
| Charges de personnel | 387 600.00 | Atténuation de charges | 5 000.00 |
| Atténuation de charges | 25 000.00 | Produits de service (dont Sotrival) | 326 500.00 |
| Autres charges de gestion courante | 92 500.00 | Impôts et taxes | 864 636.00 |
| Charges financières | 200.00 | Dotation, subvention | 109 807.00 |
| Charges exceptionnelles | 3 748 392.03 | Autres produits de gestion courante | 125 000.00 |
| Dépenses imprévues | 80 000.00 | | |
| Virement à la section d'investissement | 487 400.00 | | |

## Section d'investissement : 1 855 547.21 €

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|
| Projet d'équipement | 1 758 147.21 | Excédent reporté | 535 011.19 |
| Emprunt | 6 400.00 | Subvention | 530 000.00 |
| Dépôt et cautionnement | 3 000.00 | Dotation | 53 000.00 |
| Dépenses imprévues | 80 000.00 | Excédent fonctionnement capitalisé | 239 136.02 |
| Opération patrimoniale | 8 000.00 | Dépôts et cautionnement | 3 000.00 |
| | | Virement de la section fonctionnement | 487 400.00 |
| | | Opération patrimoniale | 8 000.00 |

## Une fiscalité toujours stable

Les taux communaux 2017 restent identiques à ceux de l'année 2016, l'évolution de votre imposition pourra être due à l'augmentation d'autres taux (régional, départemental) ou à l'augmentation de la base.

| Taxes | Taux (%) | Produit attendu (€) |
|---|---|---|
| Habitation | 13.51 | 123 927.00 |
| Foncier bâti | 9.12 | 125 673.00 |
| Foncier non bâti | 38.42 | 16 097.00 |
| Contribution Foncière des Entreprises | 15.63 | 116 037.00 |

## Lotissement la Rente

Le projet du Lotissement de la Rente est terminé. La municipalité a mis en place la pose de panneaux publicitaires afin de permettre la vente des terrains. Aujourd'hui 4 maisons sont en construction. A ce jour, 8 autres lots sont vendus pour des constructions dans les prochains mois. Nous avons terminé l'aménagement paysager sur tout l'espace bas du lotissement avec la réalisation d'une **artère piétonnière,** qui permet de relier le centre bourg au lotissement. La voirie définitive est terminée, reste la mise en place des candélabres pour l'éclairage public. Des espaces verts seront réalisés cet automne. Ce lotissement de 30 lots permettra d'accueillir de nouvelles familles au sein de **la commune. La superficie de chaque terrain varie entre 500 m2 à 1200 m2, le prix de vente des** parcelles a été fixé à 21€ le m² viabilisé. Pour tout complément d'information, prendre contact avec la Mairie 05 46 04 13 12.

Terrain viabilisé
à vendre
21 €/ m²

## Place du souvenir

Les travaux de la place du souvenir sont terminés, aujourd'hui c'est une place qui est en harmonie avec la nouvelle traversée du bourg. Le dossier proposé par Azimut Ingenierie a été retenu par la municipalité. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SCOTPA pour un montant de 58 177,50€ HT.

## Place logements HLM

Un projet de réalisation de places de parking supplémentaires est en phase d'étude. Les devis sont en

## Voirie

Des travaux ont été réalisés sur différentes voiries :

- Création d'un chemin rural de la Pierrière de la Vallade vers le moulin de la Vallade
- Remise en état de la voie communale n°9 du pont LGV au Ramard, à l'intersection du chemin de Charlemagne, Le Ménard
- Remise en état de la voie communale 44 de Frouin en direction d'Abel
- Pose d'un pont sous voirie et création de fossés sur la voie communale n°15 à Bois Charles
- Remise en forme de la voirie et création de fossés sur le chemin rural de Boischarles au Boulat
- Remise en état de la voirie et création de fossés sur le voie communale n°7 de Fradon au Jeu de Quilles

## Restaurant

Les travaux concernant la création d'une chambre pour handicapés sont terminés. Cette chambre supplémentaire permet de compléter l'accueil et la demande d'un service hôtelier plus performant. Les travaux étaient supervisés par le cabinet d'architecture Bernard Bordelais à Montguyon.

## Longère

Les travaux se sont déroulés sur 2016 et 2017, pour permettre les aménagements des différents ouvrages. Aujourd'hui le logement est terminé et celui-ci est disponible pour accueillir les nouveaux locataires. La suite des différents travaux va se poursuivre afin de réaliser l'agence Postale et la Bibliothèque. Le cabinet d'architecture So'Light de Chevanceaux supervise les travaux.
Le montant des travaux (hors architecte) 438 057,21€ HT soit 525 668,65€ TTC. La commune va bénéficier de subventions diverses auprès de différents organismes : la Fondation LISEA (suite au passage de la Ligne Grande Vitesse), l'Etat, la Région Poitou-Charentes, le Département.

## Mairie

La municipalité à décidé d'engager une consultation pour la réhabilitation et la mise aux normes de la Mairie. Nous allons récupérer les locaux de l'ancienne Bibliothèque. Ces travaux consisteraient sur de l'aménagement intérieur : mise au normes personnes à mobilité réduite, réorganisation de l'espace accueil et des bureaux, création d'une salle de conseil au rez-de-chaussée. Ce projet permettra d'avoir des locaux plus fonctionnels, et permettront d'avoir une meilleure accessibilité pour tous.

# Hommage à Marc POUPELAIN

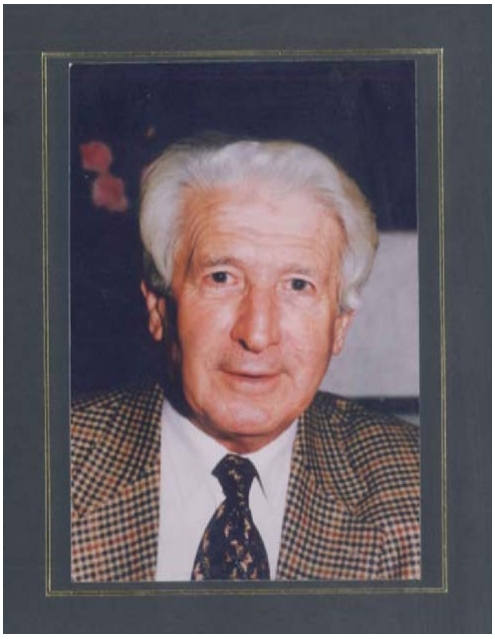

Marc Poupelain nous a quittés le 22 février dernier.

Il avait été élu Maire le 10 juin 1963, succédant à son père Armand Poupelain. Il assure cette fonction sans interruption jusqu'en mars 2001, soit 37 ans au service de ses concitoyens, ce qui est probablement une performance pour un élu de terrain.

Ce fut un homme de caractère plein d'humilité attaché au respect de la République, à la démocratie, au sens du service public et de la solidarité.

Sur les actions qu'il a menées durant ces 37 années de gestion communale, certaines ont été marquantes :

•Il fut un des acteurs de la construction en 1992, de la communauté de communes de Hautes Saintonge. Souvent le Président évoque lorsqu'il retrace l'histoire de cette république du Sud, que la première commune ayant délibéré pour la création de cet établissement public de coopération intercommunale fut Clérac.

• Il fut l'initiateur avec Michel Blanc, le directeur de l'école publique de l'époque, des voyages scolaires à la neige. Ce moment était, pour lui, un bonheur. Ces séjours étaient financés par les indemnités du Maire et de ses adjoints, complétés par des manifestations (bals de l'école en plein air) et une aide de la société AGS (IMERYS aujourd'hui).

•Il fut également un négociateur efficace avec le pétitionnaire lors de l'installation du centre d'enfouissement sur le territoire en 1996. La convention signée a permis à la commune de percevoir un ressource financière importante pendant 20 ans d'exploitation, ce qui a rendu possible des investissements de service importants pour

**Entre 1971 à 2001,**
**ils ont été CONSEILLERS**

Mme ARCHAIN **R**aymonde,
AUDOUIN Jean Marc,
BLANCHET DUHARD Gérard,
BOISSON Bernard,
BOYER Georges,
BUREAU Daniel,
CHARLES Jacky,
COLOMBEL Jean Claude,
COLOMBEL Pierre,
DE PIAN Michel,
DENIS Pierre,
FOUCAUD Georges,
FURET Raymond,
GARCEAU Robert,
GODET Yves,
HIRONDEAU Michel,
Mme MANON **E**stelle
MATHIEU Gilbert,
NAU Gabriel,
PASQUET Guy,
PASQUET Pierre,

## Un nouveau commerçant

Depuis que M. Heulet avait cessé son activité de garagiste, il y avait un vide dans notre village. Ce vide est désormais comblé. M. et Mme Mainard ont repris l'activité depuis juillet 2016. Compétents, sympathiques et tout à fait compétitifs, M. et Mme Mainard vous attendent dans leur garage (au même endroit qu'avant : sortie du bourg, direction Grand Village).

M. Mainard était salarié pendant six ans au garage de Baignes et a acquis une solide expérience. Mme Mainard assure le secrétariat.

## Nouvelle démarche pour les cartes d'identité

Depuis le 19 mars dernier, pour effectuer toutes demandes de carte nationale d'identité (première demande ou renouvellement), vous devrez vous présenter dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil comme pour les passeports et dans le canton des trois Monts, vous pourrez vous présenter

- à la Mairie de Montguyon : seulement le matin et sur rendez-vous le samedi matin
- à la Mairie de Montendre : du lundi au vendredi de 8h à 11h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 11h

Vous pouvez réaliser une pré-demande en ligne de la carte d'identité sur le site : https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI.

**Comment procéder sur le site internet ?**

1.Je crée mon compte ANTS

2.Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité). Après validation de votre pré-demande, vous recevrez par mel un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.

3.Attention, l'enregistrement d'une pré-demande est possible uniquement si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé, en cas de perte ou de vol de votre CNI (https://timbres.impots.gouv.fr/)

**Et après avoir effectué ma pré-demande CNI en ligne ?**

1.Je contacte une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes pour obtenir les modalités d'accueil,

2.Lors de mon déplacement en mairie,

- J'apporte mon **numéro de ma «Pré-demande CNI»**, indispensable à la mairie,
- J'apporte également le **numéro de mon timbre dématérialisé**, si je n'imprime pas le récapitulatif de ma pré-demande,
- J'apporte également les **pièces justificatives** (photos d'identité, justificatif de domicile …) nécessaires à la constitution de ma demande de CNI.

**Comment cela se passe en mairie ?**

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de CNI dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- vérifie les autres pièces de votre dossier,

# Propreté des lieux publics

### Les déjections canines

**Aujourd'hui, le nombre de chiens vivant dans les foyers occidentaux ne cesse d'augmenter. Avec ce phénomène suit également une augmentation remarquable des déjections canines.**

Tout propriétaire de chien, avant l'acquisition de son animal, a au moins pensé une fois au problème que constitueraient les déjections de son ami à quatre pattes. Certaines personnes ont vite réglé le problème en laissant leur chien faire comme bon leur semble sur leur terrain et à "miner" celui-ci de ses nombreuses crottes. D'autres, cependant, ont jugé bon de promener leur chien deux à quatre fois par jour, pour laisser à leur toutou le soin de faire ses besoins dans la nature, ou sur les trottoirs, ce qui n'est bien évidemment pas apprécié par les passants. Ces crottes constituent une véritable nuisance dans les villes. D'une part, parce que cela n'est pas propre, mais en plus, parce que cela est dangereux. Nul n'est à l'abri de marcher sur une de ces déjections et ainsi glisser.

Pour faire face à ce fléau, l'état français a rédigé un article, dans son nouveau Code pénal, mettant en garde contre les fameux déchets de nos animaux de compagnie. Ainsi, l'article R.632-1 du nouveau Code pénal dispose que « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. (...) »

Force est de constater que dans certains lieux et places publiques de la commune (église, mairie, aire de jeux…) des déjections canines sont présentes. La collectivité ne souhaite pas de manière drastique instaurer pour l'instant aux administrés concernés des amendes, toutefois, nous leur demandons d'agir en tant que citoyens responsables et donc de ramasser les déjections canines de leurs animaux de compagnie.

### L'aire de jeu

L'aire de jeu située place de la Mairie est réservée aux enfants entre 2 et 8 ans sous surveillance de leurs parents.

Certains jeunes se regroupent à cet endroit et peuvent commettre quelques dégradations et laisser leur déchets. Nous souhaitons par la présente rappeler à ces personnes et à leurs familles que ce lieu, ainsi que d'autres, est strictement réservé aux enfants de 2 à 8 ans et doit être laissé propre de manière à éviter tout accident.

### La salle des fêtes

La salle des fêtes a subi récemment des dégradations par des personnes mal intentionnées.

Le vandalisme est un délit qui consiste à détruire, dégrader, détériorer volontairement le bien d'autrui.

Sont considérés comme des actes de vandalisme :

- les tags, les graffitis et autres inscriptions non autorisées sur un mur, dans le métro, sur un bus...
- toute autre détérioration d'un véhicule, (incendie, bris de vitres...)

## Finances publiques

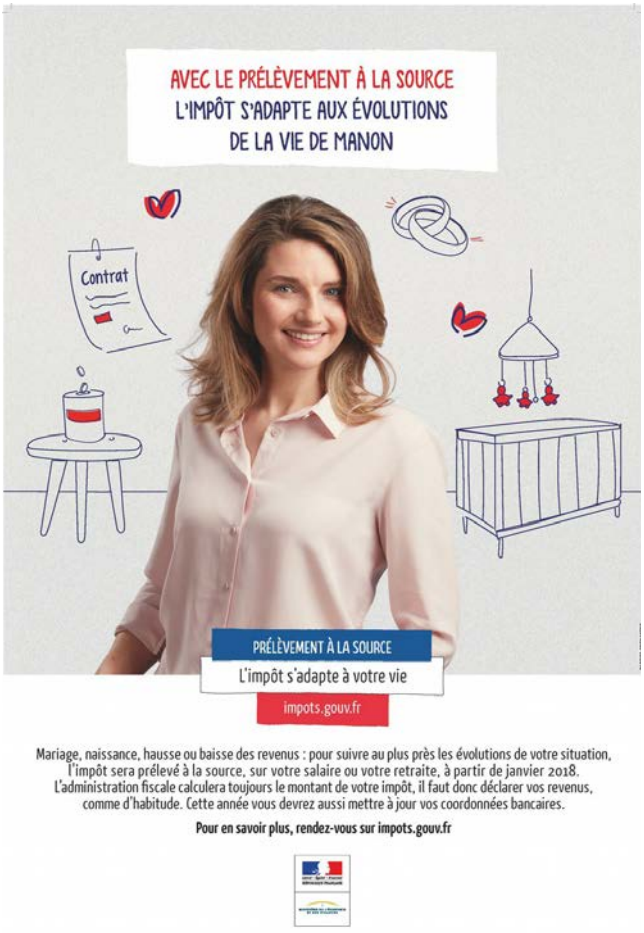


Mariage, naissance, hausse ou baisse des revenus : pour suivre au plus près les évolutions de votre situation, l'impôt sera prélevé à la source, sur votre salaire ou votre retraite, à partir de janvier 2018. L'administration fiscale calculera toujours le montant de votre impôt, il faut donc déclarer vos revenus, comme d'habitude. Cette année vous devrez aussi mettre à jour vos coordonnées bancaires.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr**

À partir de janvier 2018, si vous avez une activité d'indépendant, votre impôt sera prélevé par des acomptes. L'administration fiscale calculera toujours le montant de votre impôt. **C'est pourquoi vous devez déclarer vos revenus d'activité (BIC, BNC, BA) comme d'habitude.** Cette année, vous devrez aussi mettre à jour vos coordonnées bancaires pour le prélèvement de vos acomptes.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr

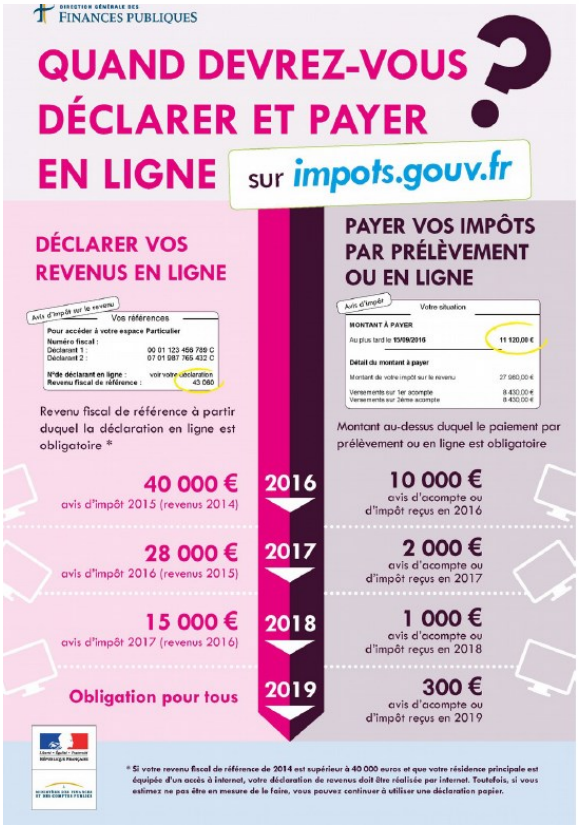

## Bénéficiez de conseils et de subventions pour l'amélioration de l'habitat

Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime a mis en place un Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'Habitat sur le Département de la Charente-Maritime (PIG - HABITER MIEUX 2015-2017).
Ce programme concerne les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs qui souhaitent améliorer leur logement. Nous vous en présentons l'essentiel.

### LES AIDES
### POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Les subventions concernent en priorité les travaux d'économies d'énergie, d'accessibilité dans le logement et les travaux d'amélioration des logements, et les travaux d'amélioration des logements très vétustes.
**En résumé, les subventions** sont les suivantes :
•Subvention Anah de 35 % ou 50 % du montant hors taxe des travaux jusqu'à 20 000 € HT de travaux (critères de l'Anah avec un gain énergétique de 25 % minimum)
•Prime Habiter mieux de 10 % maxi 1 600 €
•Subvention du Conseil Départemental de 500 € pour les travaux d'économies d'énergie, et de 30 % du coût des travaux plafonnée à 2 000 € pour les travaux d'accessibilité
•Possibilité de subventions complémentaires de certaines caisses de retraite, et de crédits d'impôts.

**Parmi les critères à respecter** pour obtenir ces aides notons qu'il est nécessaire :
•d'être propriétaire de son logement, d'avoir un logement de plus de 15 ans,
•De ne pas dépasser un plafond de revenu, de faire réaliser ses travaux par des professionnels.

### LES AIDES
### POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS

**Les subventions** concernent les travaux d'économies d'énergie et les travaux d'amélioration globale du logement. Elles varient selon le niveau de dégradation, la surface, et l'engagement de conventionner le logement locatif.

**RENSEIGNEMENTS**
HATEIS HABITAT est mandaté par le Conseil Départemental pour vous informer et vous aider gratuitement dans vos démarches : études de faisabilité, demandes de subventions, conseils d'orientation du projet. Aussi, avant d'engager vos travaux, renseignez-vous auprès d'un conseiller d'HATEIS HABITAT
HATEIS HABITAT ☏ 05 46 56 91 85

•Subvention Anah de 25 % ou 35 % du montant hors taxe des travaux jusqu'à 60 000 € HT ou 80 000 € HT de travaux (critères de l'Anah avec un gain énergétique de 35 % minimum)
•Subvention du Conseil Départemental de 5 %, 15 % ou 30 % du montant des travaux. Plafonnée selon les enga-

## ADMR certifié

La qualité ça se gagne et c'est un long chemin !...Plus de 10 ans que l'ADMR cheminait vers la certification NF Services à la personne, obtenue en 2015.

Répondre à cette Norme, c'est offrir un service de la plus haute qualité, qui vise à la satisfaction du client de l'accueil de sa demande, à la mise en place de l'aide et à son suivi.

Tout cela, dans le respect total des règles de la déontologie professionnelle et de la législation de la santé et du travail. Chacun peut comprendre les exigences administratives et pratiques auxquelles doivent faire face, salariées du bureau et bénévoles, en amont des interventions et sur toute leur durée.

Cette reconnaissance attribuée par l'AFNOR globalement pour toutes les Associations du département n'est pas acquise, elle est chaque année validée par un audit de 5 associations; cette année c'était le sud ! A notre tour de recevoir l'auditeur, qui examine tous les documents, interroge salariées et bénévoles, puis rédige un rapport notifiant les bonnes pratiques et précisant les points à améliorer.

Nous sommes certifiés, cela veut dire que nous allons continuer le service, le mieux possible pour satisfaire

## Pour bien vieillir !!

Un nouveau site a été créé par l'agence nationale de santé publique en partenariat avec les organismes de retraite : l'assurance retraite, la MSA et le RSI pour bien vieillir.

Vous y trouverez des conseils pour être bien dans sa tête, dans son corps, avec les autres, chez soi, et avec les

## Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)

Le Service d'Accueil et d'orientation accueille en urgence et accompagne des personnes sans domicile et des personnes victimes de violence intra-familiales.

**Accueil et hébergement d'urgence des personnes sans domicile**

Qu'est ce qu'un hébergement d'urgence ?

3 à 6 nuits en hôtel, en CCAS ou dans un logement de l'Etablissement Départemental (EPD) « Les 2 Monts ».

Pour quel public ?

Pour les personnes majeures sans domicile, en perte brutale de logement ou d'hébergement, les victimes et/ou auteurs de violences.

Comment ça fonctionne ?

Après évaluation de la situation, l'orientation, l'accueil et l'accompagnement sont assurés par les professionnels du service.

**Accueil de jour des personnes victimes de violences**

Qu'est ce qu'un accueil de jour ?

C'est un lieu qui est proposé pour :

- entendre les personnes et faire le point sur leur situation
- Informer sur leurs droits et la loi concernant les violences conjugales
- Anticiper, préparer, éviter ou gérer le départ du domicile
- Prévenir les situations d'urgence
- Orienter vers les partenaires compétents (gendarmerie, médecins, avocats…)

Comment ça fonctionne ?

Sur rendez-vous au 06 70 40 98 33 du lundi au vendredi de 9h à 17h au plus près de votre lieu de résidence

**Vous pouvez nous contacter** du lundi au vendredi de 9h à 17 h :

## Pour rester auprès d'un proche hospitalisé

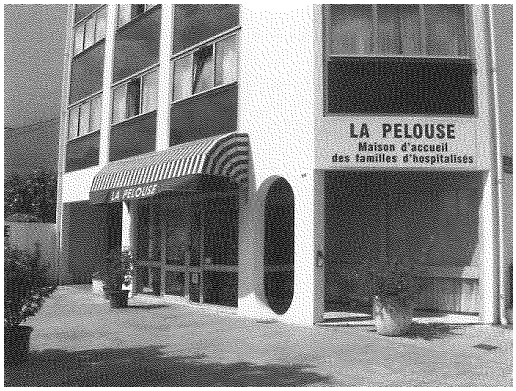


Pouvoir rester auprès d'un parent ou d'un proche hospitalisé, adulte ou enfant, est souvent le souhait des personnes de l'entourage immédiat. Cette présence participe on le sait, au mieux-être des malades, leur apporte un réconfort important et contribue à une meilleure évolution de leur état physique et moral. Seulement voilà, où aller quand le coût des hôtels apparaît comme bien trop élevé ? Où aller quand l'établissement de soins ne peut mettre à disposition un lit d'accompagnement ?

Il reste heureusement la solution des maisons d'accueil qui offrent dans un grand nombre de villes un hébergement confortable à proximité des établissements de soins.

Ainsi, à Bordeaux, c'est la maison d'accueil « La Pelouse » qui met à la disposition des familles ses 36 chambres, toutes équipées de leur salle de bains et toilettes. Pour un tarif modéré et dégressif suivant les ressources (de 46.70 € à 20.50 €) les hébergés bénéficient d'un dîner, de la nuitée et d'un petit déjeuner (pour le déjeuner une cuisine est mise à leur disposition). Tout est fait pour que les familles se sentent au mieux, dans un climat chaleureux et plein d'humanité. Il est vrai que « la Pelouse » est gérée par une association à but non lucratif qui fait appel à des salariés et à des bénévoles, toujours attentifs aux besoins des uns et des autres.

A noter enfin que « la Pelouse » est très bien située puisqu'elle se trouve en face de l'hôpital Pellegrin. Ceux qui doivent s'y rendre n'ont par conséquent que quelques pas à faire. Quant aux personnes qui doivent se rendre

## Transport à la demande

## ACCA

Pour les chasseurs de notre ACCA , la saison a été longue et « sous pressions ». En effet, elle a commencé le 11 juin 2016 jusqu'à fin février 2017. Le En raison d'une importante population de sangliers, occasionnant de nombreux dégâts chez les propriétaires et agriculteurs, dans leur prairies et cultures, parfois même chez des particuliers. D'o de nombreuses plaintes auprès de la préfecture et de la fédération départementale des chasseurs. Pour cela, il nous a été attribué 130 bracelets de sangliers, pour la seconde année consécutive, avec obligation de résultat et plus si possible. Mais tout cela a demandé une grande disponibilité des chasseurs de grands gibiers, c'est-à-dire de chasser pratiquement tous les jours cette saison. Malheureusement pour les chasseurs toujours en activité professionnelle, l'acte de chasse n'étant pas là, il a quand même régné cette dernière saison, un bon esprit de partage (notamment de la venaison), de transparence et de convivialité, au niveau des propriétaires également.
En espérant des saisons à venir un peu plus normales. Il a aussi été pris 31 renards, toutes battues confondues.

Le résultat : 123 Sangliers
75 Chevreuils

Nos piégeurs ont également bien travaillés : 97 corbeaux, 59 pies, (grâce à notre cage ambulante fabriquée maison), et 21 ragondins par nos tireurs agréés.

## Le Club de l'amitié

Le club de l'amitié en 2017 maintient son effectif et la participation aux réunions est stable entre 27 et 33 personnes se retrouvent pour jouer à la belote, au tarot au scrabble, au traminot et domino. La section tricot a terminé un tapis abécédaire qui sera offert à la bibliothèque pour la section jeunesse.

Certains de nos ainés désirant se mettre à l'heure d'internet, un représentant de la poste, Monsieur J.L. RODRIGUEZ, est venu nous présenter la tablette « ARDOIZE » et maintenant le nombre d'internautes a augmenté à Clérac .

Le 10 mai une trentaine de nos ainés se sont retrouvés à la salle des associations pour déguster un repas froid préparé par Galilée traiteur.

Pour le deuxième semestre nous avons prévu un pique nique le 12 juillet, le repas de Noël à l'auberge des Lacs Bleus le 13 décembre et

## Comité des Fêtes

**Le comité des fêtes** a organisé sa première manifestation de l'année dimanche 26 Mars, avec une journée théâtre animée par les Durathieurs D'jonzat. La troupe, bien connue pour sa maitrise du Patoisant Saintongeais, a présenté 4 pièces, « Contrat d'acoubiajhe » De s'que crétiène veût, <<Chaque d'in sa riorte » « Mon p'tit anjhe », « Lés Histouère de Rabat L'égail » qui ont déclenché de nombreux fous rires dans la salle. Le public a répondu présent et tous étaient ravis de cet après-midi.

**La journée Pique-nique** a eu lieu cette année, dimanche 21 Mai au village du « Ménard », avec la participation de L'A.S.C.C qui organisait la randonnée pédestre et vtt à la découverte de nos chemins. Un déplacement sous une journée très ensoleillée. Tout était prêt pour accueillir sous le tivoli les convives à l'apéritif offert par notre association, des tables étaient mises à disposition pour le plaisir de tous.

Vous voulez vous investir, devenez bénévole

**Le Samedi 1er Juillet aura lieu à nouveau la journée plein air**. Au programme, randonnée à pied ou en vélo sur la voie verte et chemins balisés, concours de pétanque et animation diverses. A partir de 19h, la soirée débutera par l'apéritif moules à l'arlésienne et sa sangria, puis continuera avec son repas et ses jambons à la broche. Le repas sera animé par l'Orchestre FLASCHBACK et ses danseuses. Les inscriptions pourront se faire à la Mairie, dans nos commerces : Epicerie Ravet, Le Fournil de Clérac, Coiffure MF Perodeau. Dés à présent n'oubliez pas de **réserver votre Samedi** pour faire la fête tous ensemble.

**Le spectacle des Mexicains**, comme l'an dernier le groupe de Mexicains de Saltillo sera accueilli sur la commune de Clérac. Le groupe propose un spectacle **le 03 août** à la salle des fêtes à 20 h 30. Venez nombreux, des rafraichissements seront également proposés.

**La Fête Foraine sera organisée les 1er, 2 et 3 Septembre.** Durant ces trois jours, les attractions pour petits et grands seront installées. Le marché nocturne aura lieu le vendredi 1er animé par le groupe musical ANGEL pour danser. Nos artisans commerçants seront présents pour vous restaurer. Le samedi 2 après-midi, plusieurs animations seront organisées : grand prix cycliste de haute qualité, concours de pêche ou ball-trap, concours

## Tarot Sud Challenge

Après des vacances bien méritées, le Tarot Challenge Sud Saintonge reprendra ses activités le samedi 02 septembre, avec une journée tarot à la salle des fêtes, dans le cadre de la fête locale.

En association avec le comité des fêtes et le club de pétanque, plusieurs concours auront lieu à Clérac, jusqu'à la fin de l'année et en début d'année prochaine.

Le calendrier complet des concours, de septembre à juin, qui a été élaboré lors de l'Assemblée Générale du 17 juin peut être consulté sur le site du club : www.tcss-tarot.clubeo.com

Vous jouez au tarot à la maison ou entre amis, n'hésitez pas à venir nous rejoindre les samedis. Le meilleur accueil vous sera réservé. Pas besoin de payer une adhésion à l'association.

Pour un engagement de 13€, tous les participants des concours repartent avec un

# ASCC

## Rand'aux œufs de l'A.S.C.C.

Pour la deuxième année consécutive, l'A.S.C.C. a proposé aux enfants du village une randonnée de 2,3 Km le dimanche 09 avril. Au cours de cette promenade, les 23 enfants présents ont cherché les œufs de pPques disséminés le long du parcours. Il y en a eu pour tout le monde. Les plus rapides qui couraient devant étaient tellement pressés qu'ils en oubliaient la moitié, laissant ainsi leur chance à ceux qui tenaient encore la main de leur mère ou de leur père. À la fin de la balade, tout le monde était invité à une petite collation revigorante au cours de laquelle tous les œufs trouvés ont été mis en commun et partagés équitablement entre tous les participants.

**Rappel** : l'A.S.C.C. organise pour ses adhérents des randonnées sur Clérac, à pied ou en V.T.T., chaque troisième dimanche de chaque mois. Rendez-vous à la salle associative à 8 H 45 pour un départ à 9 H 00.
Renseignements : ascc.clerac@gmail.com

## La Rando des Pins

Le 18 juin, c'est la deuxième édition de la « Rando des Pins ».
L'A.S.C.C. organise une matinée randonnée pour les marcheurs et les vététistes. L'association propose deux circuits en boucle de 10 et 15 Km pour la marche et trois circuits également en boucle de 20, 30 et 45 Km pour les V.T.T.
Tous les circuits sont sur la commune de Clérac.

Les départs sont libres de 7 h 30 à 9 h 00, chacun va à son rythme, ce n'est pas une course. Il n'y a rien à gagner si ce n'est le plaisir de découvrir de nouveaux chemins balisés et sécurisés par les bénévoles de l'association grâce au soutien des propriétaires qui nous font confiance et nous autorisent pour l'occasion à traverser leurs propriétés.
Il y avait 121 participants à la première édition.

*Spectacle 14/08/2017*

Nous en espérons plus pour la deuxième.
Nous vous en ferons un compte rendu plus précis dans le prochain bulletin de décembre car, au moment où on écrit cet article, cette randonnée n'a pas encore eu lieu et quand vous recevrez ce bulletin municipal, elle sera passée …

*Spectacle 18/11/2017*

**La famille vient en mangeant.**

Un spectacle de haut niveau à ne manquer sous aucun prétexte … le 18 novembre à la salle des fêtes.
Elle est seule en scène avec pour seul accessoire : une chaise. Mais de la première seconde à la dernière, vous ne pourrez pas la quitter des yeux. Elle joue huit personnes d'une même famille, des enfants à la grand-mère en passant par les parents en changeant seulement sa voix et sa posture. Et ça marche. On est conquis, on y croit, ils sont tous là, sous nos yeux, on les voit. Et comme ils sont tous un peu originaux, bien sûr, on rit beaucoup.
Elle, c'est l'actrice, Marie-Madeleine Marot, de la compagnie

**Du Mexique à la Sibérie.**

Après les Mexicains (voir article du Comité des Fêtes), les Sibériens. Le mois d'août sera le mois du folklore. L'A.S.C.C. accueillera le 14, à la salle des fêtes, le groupe Sergué, d'Ulan Udé. Pendant 45 minutes à 1h, ils nous danseront le folklore de leur pays.

*À l'heure de l'apéro,*

# Saintonge Boisée Vivante

**SOTRIVAL : RAPPORT D'ACTIVITE 2016 ET VISITE DU SITE**

SBV a reçu fin mars le rapport d'activité de l'année 2016 : un cahier d'une soixantaine de pages et un CD contenant des plans topographiques, les rapports de contrôle des rejets atmosphériques, les rapports d'un laboratoire sur le suivi des eaux. Le CD n'est pas exploitable car un grand nombre de pages ne peuvent être lues en entier. Néanmoins il a été possible de recueillir un certain nombre d'informations.

**Beaucoup de résultats non conformes**

Concernant les conditions de mesures des rejets atmosphériques, l'APAVE* mentionne des « *écarts de l'installation par rapport aux référentiels normatifs* ». Sur les torchères BG1000 et BG2000 et sur le réchauffeur, la section de mesure n'est pas conforme à la norme NF EN 13284-1 pour les raisons suivantes :

-« *Aucun orifice de prélèvement* »

-« *Longueur droite aval insuffisante : la préconisation d'une longueur droite aval, au moins égale à 2 ou 5 fois le diamètre hydraulique du conduit n'est pas respectée* ».

Ces informations ne figurent pas dans le cahier qui ne présente que des données assez succinctes et des tableaux chiffrés souvent mal lisibles.

Concernant les eaux du Placin qui récupère toutes les eaux du site et autour du site, dont certaines après traitement, l'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) donne une note de 11/20 en amont, correspondant à un état écologique moyen, mais en aval la note est de 4/20 pour un état écologique mauvais. Le laboratoire mentionne une dégradation de la qualité par rapport à 2014. Les niveaux de qualité écologique (Très bon, Bon, Moyen, Médiocre, Mauvais) sont établis selon les critères de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

Les autres analyses des eaux du Placin montrent l'augmentation récurrente de nombreux éléments d'analyse en aval sans dépassement des seuils prescrits par l'arrêté préfectoral, sauf pour les matières en suspension à 96mg/l en aval pour un maximum autorisé de 35mg/l.

Un autre sujet de préoccupation fort et récurent, est l'impact de l'enfouissement sur la qualité des eaux de la nappe des sables. Les seuils de référence sont les critères de potabilité, sachant que de nombreux puits alimentés par cette nappe étaient encore utilisés très récemment.

Pour la première décharge (Clérac 1), située à l'est du site, il y a un piézomètre en amont du stockage (P S1) et deux en aval (P S2bis et P S3). Le P S2bis a toujours montré une forte augmentation de très nombreux éléments d'analyses en aval du stockage, dont une bonne part dépassent les seuils de potabilité. Les analyses de 2016 confirment à nouveau ces mauvais résultats qui jusqu'à maintenant ne semblent inquiéter ni les services de l'Etat ni l'exploitant.

Ces mauvais résultats que l'on retrouve dans les piézomètres avals de Clérac 2 demanderaient à être étudiés par des professionnels **indépendants** pour comprendre les raisons de ces nombreux dépassements et de l'augmentation sans dépassement en aval des sites, de trop nombreux éléments d'analyse.

**Responsables mais pas coupables ?**

Depuis 20 ans, une demande d'explications à ce sujet est formulée de façon forte par SBV à chaque réunion annuelle de la Commission de Suivi du Site de Clérac 1 : cette demande est restée sans réponse sérieuse de la part de l'exploitant, et sans réaction, ni des services de l'Etat ni des représentants de l'Etat. Dans cinq ans il est probable que la Préfecture prendra un arrêté d'allègement du suivi de Clérac 1, comme le permet l'article

8.2.17.2 de l'arrêté d'autorisation : il n'y aura alors plus aucun moyen de connaître l'état des eaux souterraines. Qui est responsable ? Qui sera responsable ?

**SUEZ se moque du monde**

L'autre sujet de questionnement fort, qui préoccupe notre association concerne les activités de Sotrival. La politique des dirigeants de SUEZ en matière de traitement des déchets mériterait d'être plus transparente et surtout plus honnête dans le respect des promesses faites.

Il a toujours été évident depuis 1993 (date de la mainmise de ce groupe sur notre territoire) que leur problème principal était d'acquérir la maîtrise foncière de terrains destinés à devenir des décharges. S'il y a eu un centre de tri des emballages ménagers et une déchetterie, l'exploitant ne l'a fait que sous la pression, notamment par l'évolution de la législation. Mais Clérac 1 devait fermer en 2015 et il fallait absolument obtenir une autorisation d'agrandissement pour ouvrir une autre décharge. C'est pourquoi, après les déboires de l'entreprise dus à un manque de maîtrise technique, et les nuisances que les habitants ont très mal supportées, SUEZ pour obtenir une nouvelle autorisation devait « mettre le paquet » :

L'objet de la demande d'autorisation a donc été un « ECOPOLE », censé apporter des réponses vertueuses aux différentes filières autres que l'enfouissement. L'accent alors été mis sur le tri et la valorisation, plutôt que sur la mise en décharge. La demande a reçu une autorisation d'exploiter *« un site multi-filières pour la valorisation et le traitement des déchets non dangereux issus des collectivités ou des activités économiques ». « DEMONSTRATION DE L'INTERET GENERAL DU PROJET »* (extrait de la page 4 de l'arrêté préfectoral).

Ce merveilleux site multi-filières comprendrait (sur le papier) :

- Un nouveau centre de tri de collectes sélectives (prenant en compte des nouvelles consignes de tri),
- Une nouvelle déchetterie à usage des particuliers et artisans,
- Une unité de tri des déchets d'activités économiques pour produire des combustibles de substitution,
- Une nouvelle plate-forme de compostage de déchets verts, avec co-compostage possible de biodéchets,
- Une unité de méthanisation dédiée à la valorisation énergétique des déchets fermentescibles,
- Une installation de stockage de déchets comprenant :
    * des casiers de stockage en mode bioréacteur, pour les déchets non dangereux
    * un casier dédié au traitement des déchets d'amiante lié ou de terres amiantifères,
    * un casier dédié au traitement des déchets de plâtre,
- Une installation de stockage de déchets inertes,
- Une unité de traitement des effluents liquides produits par l'installation, ou provenant de l'extérieur,
- Une plate-forme de traitement de terres excavées polluées et de déchets minéraux.

Sauf que pour l'instant, après visite du site en avril dernier, seul le lieu d'enfouissement est opérationnel ainsi que 2 bioréacteurs. Pour les autres dispositifs prévus dans le dossier de demande d'autorisation, et repris dans l'arrêté préfectoral, il n'en n'est pas encore question. Pire, dans le rapport d'activités 2016, au paragraphe *« 6.3 perspectives 2017 »,* on ne trouve pas grand-chose : l'ancien centre de tri qui fonctionne toujours doit recevoir des aménagements sur les zones de circulation et une adaptation aux nouvelles consignes de tri devrait faire l'objet d'une étude. De nouveaux casiers doivent être créés après déboisement et au moins une partie des bassins de collecte, actuellement absents devraient être mis en place.

En tout, 11 lignes pour des perspectives 2017 qui n'évoquent :

# Saintonge Boisée Vivante (Suite)

- Ni la nouvelle déchetterie, - Ni le tri des DIB* pour les recycler en combustibles de substitution,
- Ni la plate-forme de compostage, - Ni l'unité de méthanisation,
- Ni le nouveau centre de tri des emballages.

Si ce dernier ne voit pas le jour, l'ancien centre de tri risque de fermer, car ne respectant pas les nouvelles normes : combien de licenciements à la clé alors que l'exploitant, lors de sa demande d'autorisation savait probablement déjà qu'il ne créerait pas ce nouveau centre de tri ?

**Quelle interprétation faire de tout ceci ?**

Que SUEZ n'est intéressée que par l'activité d'enfouissement, comme nous le constatons depuis 1996 ?
Que les projets axés sur le tri et le recyclage ne sont affichés dans les demandes d'autorisation qu'afin d'obtenir celles-ci mais n'ont jamais été un centre d'intérêt réel pour le groupe SUEZ ?
En effet, depuis 20 ans, il a toujours été question de créer un centre de tri de DIB, qui n'existe toujours pas.
De même pour le compostage dont la plate-forme une fois créée a servi à stocker des mâchefers polluants.
Depuis 1996, les seules installations créées autres que l'enfouissement, cœur de tous les projets de SUEZ à Clérac, l'ont été par obligation, pression : déchetterie, centre de tri des emballages, amélioration de la gestion du biogaz.
Pourquoi cela changerait-il pour la dernière autorisation alors que depuis 20 ans l'entreprise ne remplit pas ses engagements et fait à peu près ce qu'elle veut, même dans l'illégalité (mâchefers), sous le regard bienveillant de la DREAL* et de la Préfecture.
Nous le répétons, la seule chose qui intéressait et intéresse SUEZ à Clérac c'est d'arriver à acheter des terrains destinés à enfouir des déchets.

**APAVE : Société de contrôle des conformités*
**DIB : Déchets Industriels Banals*
**DREAL :Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement*

**L'enquête publique portant sur une révision allégée du**

**Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Clérac**

Cette enquête qui s'est tenue du 17 janvier au 17 février 2017, comportait deux sujets différents : une révision n°1 sur le secteur du lieu-dit « La terre Blanche » et une révision n°2 sur le secteur du lieu-dit « Les Ouches ». C'est la révision n°1 qui a retenu l'attention de Saintonge Boisée Vivante.

En résumé, il s'agit de modifier le zonage actuel du PLU (Agricole : 10 ha 08 et Naturelle : 1 ha 38) pour transformer la plate-forme que COSEA a utilisé comme base de travaux, en zone d'activités artisanales et/ou industrielles (UX : 11 ha 46).

Sachant qu'effectivement l'occupation de cette surface par COSEA a rendu quasiment impossible toute activité agricole et a fortement endommagé le caractère naturel de la zone, il paraît opportun de la « recycler » en zone d'activités potentiellement créatrices d'emplois.

Mais un problème s'est posé pour notre association et repose :

# ASL

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

Le sept avril deux mille dix-sept à 14 h 30, les membres de l'Association Syndicale Libre des propriétaires forestiers Cléracais se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans la Salle des Associations à Clérac en présence de M. le maire de Clérac.

Sur les 86 membres que compte l'association détenant un total de 385 voix, 26 membres sont présents et 13 représentés détenant un total de 203 voix.

Le nombre de voix représentées étant supérieur à la moitié plus une du total des voix de l'association, l'Assemblée générale peut valablement délibérer conformément à l'article 11 des statuts.

Le Président souligne que 15 ans après sa création et grâce aux efforts de l'équipe de bénévoles, l'A.S.L. a respecté l'intégralité de ses engagements tant en matière de travaux que sur le plan administratif.

Il remercie également M. le maire de Clérac et son conseil municipal pour leur collaboration et leur soutien aux différentes actions qui ont été menées.

Modification des statuts

Une observation formulée lors de l'assemblée générale d'avril 2016 a mis en évidence la nécessité d'apporter certaines précisions à nos statuts. Celles-ci ont été approuvées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2016. Les nouveaux statuts ont été enregistrés à la sous-préfecture de Jonzac et publiés au Journal officiel.

Aménagement foncier

En raison de recours devant le tribunal administratif, les délais se sont allongés et cette opération devrait enfin voir sa conclusion en avril 2017

Démarches administratives

Division du parcellaire avec numérotation cadastrale dans l'emprise de servitude de la ligne R.T.E., régularisation de la piste forestière du Canton des Loups au village de Berdot et création piste forestière du Canton des Loups à la piste forestière de Château à Moindron : terminé en 2016

L'enquête publique concernant la régularisation des pistes forestières de Bézias à Moindron et du Canton des Loups au village de Berdot est terminée depuis le 31 mars 2017.

Dossier chez le notaire.

Bilan financier

La Trésorière présente et commente les tableaux :

-Compte de résultats 2016,

-Budget prévisionnel 2017 - Fonctionnement,

-Budget prévisionnel 2017 - Investissement.

Travaux réalisés en 2016

Il a été procédé uniquement à un élagage sur la station réalisée avec le concours de l'INRA.

Travaux prévus en 2017

Il n'est prévu aucuns nouveaux travaux.

Finalisation et suivi des dossiers en cours

-Acte notarié

Nous assurerons le suivi jusqu'à sa signature définitive de l'acte notarié multilatéral concernant les opérations en cours évoquées précédemment :

- division du parcellaire dans l'emprise de la ligne R.T.E.,
- régularisation et création des pistes forestières.

-Répartition du solde du compte Investissements

Les modifications de statuts adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2016 concernaient essentiellement l'article 31 et précisaient les modalités de répartition des soldes des comptes de l'association.

En application de ce texte, nous verserons en 2017 le solde du compte Investissements qui sera calculé tranche par tranche et réparti au prorata des surfaces détenues par chaque adhérent au 31 décembre 2016.

Taxe de fonctionnement

Pour l'année 2017, les adhérents présents approuvent à l'unanimité de fixer la taxe de fonctionnement à un montant forfaitaire et symbolique de 2 €

Musée

Route des Châteaux - 17270 Clérac

Courriel : musee.clerac@orange.fr

Tél. : 05-46-04-07-83

**Ouverture du Musée**

du 1er mai au 31 octobre 2014

Mardi et mercredi 14h à 18 H 30

Du jeudi au dimanche de 10h à 12 h et de

# Musée

**Nouvelle saison au musée**
**du 1er mai au 31 octobre 2017**

25 élèves de l'école de Clérac accompagnés par leur directeur Monsieur Benoît MARTIN ont dessiné un outil de leur choix suite à une visite guidée du musée.
Les dessins de nos petits artistes en herbe seront exposés toute la saison 2017. (classe ce1 ce2)
32 élèves du Fouilloux du cp au cm2 sont venus visiter notre musée accompagnés de leur directrice, une enseignante et un parent d'élève.

Nous avons reçu un groupe de 27 visiteurs venus dans le cadre d'une association de vieilles voitures (région TAURIAC en gironde)
Proposé par l'Auto-D-Potes, un rassemblement de voitures et motos anciennes, le Club des passionnés de véhicules anciens a invité leurs amis membres d'autres clubs amateurs de voitures anciennes et de motos de plus de 30 ans.

Rassemblement qui devait réunir environ une centaine de véhicules venus de toute la Nouvelle Aquitaine.
C'est la 7e année que l'Auto-D-Potes organise ce rassemblement.
Le public a pu admirer et photographier ces véhicules devenus vintage stationnés sur le parking de la place de la mairie.
L'association, créée en 2009, organise régulièrement des sorties à la journée en vieilles voitures ; elle propose aussi conseils, bonnes adresses et aide pour restaurer un véhicule ancien.

Au cours de la visite guidée, ils étaient très intéressés et ne manquaient pas de questions.
Une exposition sur le thème de l'évolution de l'école aura lieu à la salle des fêtes de Clérac le samedi 3 et dimanche 4 juin 2017 de 10 h à 12h 14h à 18h.
La saison a bien débuté avec plus de 100 visiteurs.

**Une nouvelle exposition temporaire vous est proposée pendant toute la saison :**

Emmanuel PASQUET artiste cléracais expose ses tableaux et créations.

**Concours photo**

# Ecole

**INSCRIPTIONS A L'ECOLE POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2017**

Les enfants nés en 2014 et domiciliés sur Clérac peuvent être inscrits pour entrer en Petite Section de maternelle en septembre prochain. S'adresser à la Mairie pour l'inscription, puis ensuite au directeur pour l'admission.

Les éventuels enfants arrivant sur la commune, qui étaient déjà scolarisés dans une autre école, peuvent également intégrer l'école de Clérac.

**SEMAINE DE LA MATERNELLE**

La semaine du 10 avril 2017, l'école s'est investie pleinement dans la semaine de la maternelle. De nombreuses actions autour de la thématique des cinq sens ont été proposées aux élèves et à leurs parents.

Lundi 10 avril : le toucher

Une grande promenade dans le village a été proposée aux maternelles, afin de collecter différents matériaux dans la nature. Ils ont ensuite été assemblés dans un livre du toucher, recensant les sensations associées à chacun : ça gratte, ça pique, c'est mou…

Le midi, les 3 autres classes ont rejoint les plus petits pour partager un pique-nique à l'étang de Clérac dans la bonne humeur et sous un soleil magnifique !

Mardi 11 avril : l'ouïe

Les élèves ont découvert des instruments d'écoute du passé et d'autres plus récents : disques vinyles, cassettes, clés USB, CD. Un jeu de reconnaissance de bruits familiers des élèves a aussi été proposé. Les élèves ont fait preuve d'une grande finesse d'écoute et ont su retrouver tous les sons enregistrés.

Mercredi 12 avril : la vue

Les élèves de PS/MS/GS ont reçu à l'école M. Arnaud NEBBACHE, l'illustrateur d'un album étudié en classe : Tibouli. Il a expliqué son travail aux enfants et leur a montré la technique des pochoirs, qu'ils ont ensuite mise en pratique pour réaliser le monstre ci-dessous.

Les élèves des 3 autres classes ont réalisé des portraits pour l'exposition de fin d'année, avec la venue de plusieurs parents que les enseignants ont pris plaisir à accueillir : pointillisme chez les GS/CP, portraits symétriques chez les CE1/CE2, poupées chinoises kokeshi chez les CM1/CM2. Venez admirer ces travaux le 30 juin !

Jeudi 13 avril : l'odorat

Après la lecture par une maman de l'album Gaspard qui pue, qui raconte l'histoire d'une petite chèvre qui sent vraiment mauvais et qui peine à se faire des amis, les enfants ont construit Gaspard en grande dimension ! Sur une reproduction du personnage de plus d'un mètre de long, ils ont collé de la laine juste tondue, avec une odeur forte comme dans l'histoire. Et oui, l'odorat = bonnes ET mauvaises odeurs !

D'autres ateliers ont été menés : loto des odeurs, classer des photos de l'école selon ses impressions : sent bon / sent mauvais.

Vendredi 14 avril : le goût

Comme l'année scolaire passée, les élèves ont préparé un grand apéritif à partager avec les parents avant de partir en vacances. Ce moment de cuisine, financé par l'école, est très agréable car il permet de réunir tous les élèves en mélangeant grands et petits, afin de proposer un moment très convivial entre les partenaires de l'école. A travers la cuisine, on apprend aussi plein de chose : l'hygiène, suivre une recette, aider les plus petits, attendre son tour, partager les choses…

## Ecole (suite)

**Ce fut encore une fois une très belle semaine, intense, grâce à l'implication de tous. Un grand merci de la part de l'équipe enseignante à tous ceux qui ont soutenu ces activités.**

**AVIS DE NAISSANCES !**

Chez les PS/MS/GS, les phasmes se sont reproduits et des dizaines de bébés grandissent dans l'aquarium de la classe. Les élèves les observent toujours avec plaisir et aident leur maîtresse à les nourrir, entretenir l'aquarium.

En CE1/CE2, Bobby et Bobinette, les 2 axolotls de la classe, se sont eux aussi reproduits. Les enfants ont ainsi pu visualiser les étapes du cycle de vie de cet étrange animal, voyant son développement de l'œuf à l'adulte. Les élèves ont beaucoup aimé lorsque les petites pattes des larves sont apparues, d'abord 2, puis 4. Il y a 15 bébés en pleine forme qui en fin d'année seront donnés à tous ceux qui se sont portés volontaires pour les accueillir ! Tous sont déjà réservés, quel succès !

**LES METIERS**

Dans le projet d'école, l'équipe avait la volonté de faire découvrir certains métiers aux élèves.

En maternelle, des parents ont eu la gentillesse de venir présenter leur métier, leurs outils de travail. Une bonne occasion pour apprendre plein de choses de façon différente.

En CE1/CE2, des séances ont été menées en classe autour des métiers. Les élèves ont visionné de courtes vidéos dans lesquelles des professionnels expliquent leur quotidien au travail. Puis, une visite du Musée de Clérac a été faite pour découvrir des métiers plus anciens : sabotier, gemmeur, tonnelier, etc. L'animatrice du Musée, Marie-Nils, a présenté avec sympathie ces métiers aux enfants. Ils ont ensuite pu choisir l'un des métiers et le dessiner en portant attention aux outils utilisés, en appliquant des légendes aux dessins grâce aux informations présentes dans les différents espaces.

**EXPOSITION AUTOUR DU PORTRAIT**

Tout au long de l'année scolaire, les élèves des 4 classes ont réalisé différents types de portraits afin de monter une exposition. Les élèves et leur famille, ainsi que tous les amis de l'école, habitants du village, sont invités à venir voir cette exposition **vendredi 23 juin de 16h30 à 18h00** à la salle des fêtes de Clérac.

**USEP**

L'école de Clérac participe cette année aux rencontres sportives dans le cadre de l'USEP. Il s'agit de rencontrer d'autres écoles pour faire de l'Education Physique et Sportive, en partageant du matériel, des idées, et en créant du lien entre les élèves.

Des jeux d'opposition, un cross au CRAPA de St Martin de Coux, des activités d'athlétisme, des rondes et jeux dansés… une grande diversité de rencontres sont menées pour le plus grand plaisir des élèves, qui travaillent en amont les différentes compétences avec leurs enseignants.

Une subvention annuelle accordée par la Mairie permet à l'école de financer du matériel nouveau, de renouveler certains éléments. Un beau triangle à escalader a été acquis cette année, pour complexifier un peu les parcours de motricité en maternelle.

**SORTIES SCOLAIRES**

Voici un récapitulatif des sorties qui ont été proposées aux élèves des différentes classes cette année. Sortir de l'école, c'est apprendre autrement avec du matériel spécifique ou un cadre de travail différent, c'est aussi réaliser un parcours culturel varié tout au long de la scolarité (rencontres sportives, spectacles de Noël, natation aux Antilles de Jonzac, spectacles, visite de site pole nature de Crazannes…).

# Action Nomade

Beaucoup se sont demandés ce que cachaient ces deux chapiteaux sur le parking, en face de la boulangerie au mois de mai. Non, ce n'était pas un cirque.
Il s'agissait d'une action en direction des enfants des écoles appelée « Action nomade ».

Le plus grand des chapiteaux contenait une exposition interactive sur le mot : « Mots en piste ». Cette exposition était initiée par le réseau « Canopé » qui propose des ressources pédagogiques aux enseignants, et la compagnie « Le Sablier » qui regroupe des comédiens. Elle est issue des travaux de Christian Moncelet, un grammairien clown, comme il se définit lui-même, professeur d'université à la retraite, qui a imaginé des boîtes à mots amusantes qui permettent aux enfants de faire des recherches et des manipulations ludiques sur les mots et les images.

Le plus petit des chapiteaux quant à lui, était le repère du « Roman de Renart », un livre très ancien, conté de façon théâtrale par deux comédiens.
600 élèves, de la Grande Section de maternelle au CM2, issus de toutes les écoles de notre ancien canton ont bénéficié de cette « Action nomade ».
Le projet était financé par MESEA (gestionnaire de la ligne LGV), la C .D.C.H.S., SCOTPA (entreprise de T.P.), le SIVOM et la municipalité.

Le 12 mai, une séance pour les familles a été offerte en soirée pour le plus grand bonheur des enfants qui ont pu partager ce moment avec leurs parents.

## Chorale Aquistriae

Le 06 mai, l'ensemble Vocal Aquistriae, composé d'une vingtaine de chanteurs, d'une pianiste et d'un chef de choeur, est venu interpréter des œuvres du XXème et XXIème siècle, a cappella ou accompagné, dans l'église Saint Vivien.
Fondé en 1998 par Christophe Métreau et Laurent Ottaviani, l'ensemble Vocal Aquistriae de Guîtres, rassemble un total de 26 choristes.
En 1994, étudiants à Bordeaux, Christophe et Laurent sont entrés dans le choeur de Michel Moureau, ancien directeur de l'école de musique de Saint Seurin sur l'Isle, premier assistant chef de choeur et chef d'orchestre aux opéras de Paris et Amsterdam, fondateur et directeur du Collegium Musicum d'Aquitaine. Dès lors, ils se passionnent pour le chant choral. Grâce à sa formation musicale, Christophe dirige Aquistriae jusqu'en 2013. À cette date, son activité professionnelle ne lui permettant plus d'assurer les répétitions, c'est Laurent Ottaviani qui lui succède et qui était aux commandes du groupe ce soir là.
Au cours de cette soirée, les choristes nous ont fait partager un répertoire varié de pièces sacrées et profanes. Orienté principalement vers la musique « classique », Aquistriae a su ravir le public de connaisseurs qui les a longuement et généreusement applaudis.

# La Beauté du Monde

le 17 juillet 20 H 30
cour de l'école

Attention danger ! Spectacle de rue où l'on rit beaucoup ! Conseillé par les médecins comme anti dépresseur mais non remboursé par la sécurité sociale car spectacle gratuit.
"La Beauté du Monde", de la compagnie Qualité Street est un témoignage du troisième type. Les appartés y servent de piste pour s'envoler librement vers un univers propre à Gildas Puget, le comédien, constellé de fragilité humaine, de passion et d'humour.
On y trouvera tout à la fois l'histoire aventureuse d'une conférence improbable, et la portée écologique d'un récit de science-réalité.
Il a d'importantes révélations à vous faire. Il va bouleverser votre conscience du monde. Personne ne se rappelle de rien. Il se rappelle de tout. Voici un témoignage sidérant, un récit crépitant de science-réalité, dont la sobre élégance ne tarde pas à exploser en élans débridés! La Beauté du Monde est basé sur un texte élaboré, incongru, qui réalise l'exploit jubilatoire d'être à la fois grave et délicieusement comique. Une écriture soignée et ciselée pour un récit haletant, radioactif, audacieux, et subtil. D'allers-retours en détours dans l'espace et sur la terre, d'aventures intersidérales en commentaires irrésistibles sur les menus défauts de notre

**A voir**
**le 17 juillet**
**20 h 30**
**Cour de l'école**

# Bibliothèque

**Elle est gratuite et ouverte à tous !!**

*** Sur les étagères ou dans les bacs :**
Albums, BD et Mangas pour petits et grands
Policiers, Romans, SF pour Ados et Adultes
Le Fond local (Ouvrages régionaux divers)
Documentaires pour tous
Des Revues jeunes et adultes
CD, Cdrom et DVD pour tous

Toutes ces collections sont renouvelées et enrichies tout au long de l'année par :

Le Passage du Bibliobus de la Médiathèque Départementale de Prêt de Saintes deux fois par an.

La Navette SLEM (Service de Livraison Express Mensuel) qui nous livre vos réservations une fois par mois.

Des Achats grâce à un budget municipal

Bibliothèque
Place de la Mairie - 17270 Clérac

Courriel :
bibliotheque.clerac@orange.fr

Tél. : 05-46-70-07-78

**Horaires d'ouverture**

- mardi et jeudi de 16h30 à 18h30

*** Quelques derniers achats**
**Policiers** : « Hong Kong noir » de Chan Ho-kei, « Cartel » de Don Winslow
**Romans** : « La Réfugiée du domaine » de Florence Roche, « Rendez-vous au Cupcake Café » de Jenny Colgan, « Premières neiges sur Pondichéry » de Hubert Haddad
**Documentaires** : «Guide du chasseur d'étoiles », « Guide de la permaculture », « Dans le secret des palombières », La grande histoire de Lascaux »
**Jeunesse** : «Seuls T10 », « Magic7 T1et2 », « La famille Oukilé parle anglais », « 100% BD », « Deux drôles de bêtes dans la forêt », « Le Manteau de mon grand -père »
**Revues** : « Science et vie », « Village », « Créative », « Mon jardin et ma maison », « Cuisine Actuelle », « 60 millions de consommateurs »
**Revues Jeunesses** : « Picoti », « Wakou », « Julie »

*** Des activités et animations**

***- Exposition :***
Du 17 janvier au 14 avril, Exposition des photos sur le thème de l'eau suite au concours organisé par le Musée de Clérac.
Cette année, ce sera sur le thème des fleurs sauvages (voir article du musée).

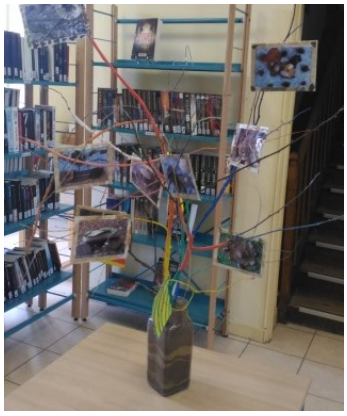

***- Salon du livre :***
Dimanche 2 avril, Organisé par les 10 Bibliothèques du Sud-Saintonge (Clérac, Montguyon, Cercoux, Chevanceaux, Bedenac, Montlieu-la-Garde, Bussac-Forêt, Chepniers, Orignolles et Saint-Palais de Négrignac) a eu lieu à la Salle des Fêtes de Montlieu-La-Garde.

# Culture et loisirs

Sur le thème « Nature, Bien-être et Gastronomie »

***- A.P.E (Activités Péri Educative) :***

Le mardi et le vendredi nous recevons les groupes périscolaires.
Les activités que nous avons réalisées :

Le Sapin

Participation au concours « Art et Nature » Nous avons terminé 2ème

*** Les Partenariats**

- les bibliothèques Sud Saintonge de Bussac-Forêt, Chepniers, Chevanceaux, Montlieu-La Garde, Orignolles, le SIVOM de Saint-Palais de Négrignac ,Montguyon, Cercoux et Bédenac.

- la Médiathèque Départementale de Prêt à Saintes qui prête Livres, CD, DVD, CDROM, expositions, Tapis de lecture et qui propose des journées de formation.

La Médiathèque de Haute Saintonge de Jonzac qui propose et coordonne des expositions et des animations, organise des journées de formation et réunie toutes les bibliothèques du canton de Jonzac permet-

*Objets réalisés lors des APE (sapin par la bibliothèque)*

## Un peintre à Clérac : FURCY DE LAVAULT (1847 - 1912)

*Auto portrait de Gaston Furcy de Lavault*

Le 12 février 1912 meurt à Clérac Tibule Marie Furcy de Lavault, artiste peintre et ancien conservateur du musée des Beaux Arts de La Rochelle.
Qui est il ? Quelle est son œuvre ?

**SA VIE ET SA CARRIERE : UNE REUSSITE**

Tibule Marie Furcy de Lavault est né le 4 mars 1847 à Saint Genis de Saintonge. Sa famille est modeste : son père Charles Eugène Delavault est ferblantier et sa mère Marie-Louise Prévot est lingère. Ses ancêtres paternels, installés à La Rochelle, depuis au moins le XVIIIè siècle sont artisans (perruquiers, charcutiers...) : leur nom s'écrivait alors « de lavau » . Mais c'est une famille relativement cultivée et ouverte sur les idées nouvelles. Preuve en est les prénoms donnés aux enfants. Tibule est le nom d'un poète romain du temps d'Auguste. Né en 1818, l'oncle de Tibule Marie est prénommé Furcy, du nom du premier esclave de l'île Bourbon à avoir fait un procès à son maître pour obtenir sa liberté. En 1894, parvenu au fait de sa gloire, juste avant que son fils Gaston Furcy épouse Charlotte de Caillères, Tibule Marie Furcy obtiendra du tribunal de Jonzac une modification de son nom en « de Lavault » et prétendra descendre d'une très ancienne famille noble d'Aunis (ce qui n'est pas prouvé!).

Tibule Marie Furcy, à l'image de son oncle Furcy, embrasse la carrière de peintre en bâtiment. Le 7 juillet 1868, il épouse à Jonzac Marie-Louise Bardet, fille d'un autre peintre en bâtiment. Hasard ? Prémonition ? Leur mariage est célébré par Gilbert Adolphe Geneuil qui n'est autre que l'oncle de Charlotte de Caillères, leur future belle fille !
Mais la carrière de peintre en bâtiment de Tibule Marie Furcy est très vite interrompue. Suite à une intoxication due à l'usage de blanc de césure, il se tourne vers la peinture de décor et la peinture de chevalet. Ainsi commence sa vie d'artiste peintre qui va se révéler une réussite.
Il va dès lors exposer ses œuvres dans différents salons. Il commence d'abord par celui de Bordeaux dès 1874. Il fréquente surtout les salons et expositions du Sud Ouest de la France : Bordeaux (où il expose jusqu'en 1900), Pau, mais aussi plus modestement Saintes, La Rochelle, Angoulême et Nantes. Il est à certains moments tenté par une carrière nationale : entre 1880 et 1891 il se tourne vers le fameux salon de Paris et aussi celui de Lyon.
Il est probable que ses nombreux déplacements l'ont amené à rencontrer quelques peintres célèbres dont il a subi l'influence, comme peut être Corot.

Le point culminant de sa carrière est obtenu en 1882 : il est nommé conservateur du musée des beaux arts de La Rochelle, grâce sans doute à l'aide de quelques appuis locaux et même nationaux. A cette époque, la fonction de conservateur de musée consiste essentiellement à organiser l'accrochage des tableaux aux murs et à restaurer les peintures abîmées. Elle permet aussi à son titulaire de donner des cours de dessin ce que Tibule Marie Furcy ne manque pas de faire.

Parallèlement, il poursuit sa carrière d'artiste peintre et obtient en 1888 la mention « très honorable » au salon de Paris pour son tableau « fleurs et fruits ».

Dans les années 1890, Tibule Marie Furcy de Lavault est ainsi devenu un notable dans la ville où ses ancêtres étaient de simples artisans. Les portes de la haute société provinciale lui sont ouvertes. C'est ainsi que son fils Gaston Furcy qui a embrassé la paisible carrière de contrôleur des contributions directes fait la connaissance de Charlotte de Caillères, héritière du château du même nom, avec laquelle il se marie à Clérac le 10 décembre 1894 sous son nouveau patronyme de « de Lavault » obtenu un mois plus tôt.

En désaccord avec les autorités municipales de La Rochelle sur le réaménagement du musée, Tibule Marie Furcy préfère prendre sa retraite en 1912. Il s'installe alors dans la villa « Mon Repos » qu'il s'est faite construire à la sortie du bourg de Clérac, près de la Faïencerie, sur la route de Fradon, pour être plus près de son fils C'est là qu'il meurt, 3 ans plus tard à l' âge de 68 ans. Il est inhumé dans le caveau de famille des Caillères, près du château.

**SON OEUVRE : UN PEINTRE DES FLEURS**

Tibule Marie Furcy affirme avoir commencé sa carrière comme portraitiste. En fait, il s'adonnera au portrait tout au long de sa carrière. Ce sont des portraits de famille, en particulier des auto portraits et des portraits de son fils Gaston et de sa belle fille Charlotte. Il s'inspire des portraitistes officiels de la III è République dont il voit les œuvres accrochées dans les salons parisiens. Mais il n'excelle pas dans ce genre et ne parvient pas à faire percevoir la personnalité de son modèle.

*Un des nombreux tableaux à fleurs*

A l'image des impressionnistes, il se consacre aussi à la peinture de paysages. Mais là encore, malgré l'introduction de quelques personnages dans ses compositions, il ne parvient pas à se démarquer de ses contemporains.

C'est dans la spécialité de peintre de fleurs qu'il manifeste le mieux son originalité et parvient à s'imposer aux côtés d'artistes plus renommés. Le succès est au rendez-vous et dès 1881 le Musée des Beaux-Arts de Pau lui achète ses "Grenades et chrysanthèmes". Mais son véritable couronnement est assurément l'obtention en 1888 d'une "Mention honorable" pour "Fleurs et fruits", exposé cette année-là au Salon de Paris.

Pendant des années, il inonde salons et galeries de ses coins de jardin, de ses fleurs et de ses fruits. Outre des compositions foisonnantes et de grand format qu'il réserve prioritairement aux Salons, il adapte ses recettes décoratives et opulentes à des toiles de taille plus modeste que les amateurs peuvent accrocher avantageusement dans leurs appartements .

**AUJOURD'HUI : UN PEINTRE A REDECOUVRIR**

Peu à peu, au fil des ans, comme tous les autres peintres de fleurs de son temps,

# Deux belles estivales

Les cistes sont des arbrisseaux de la famille des cistacées, ces plantes poussent surtout sur le pourtour méditerranéen. Ils adorent les sols secs, calcaires et ensoleillés. Ils sont pyrophytes, ils repoussent et se multiplient après les incendies.

La taille du ciste peut varier entre une mètre à deux mètres, les feuilles sont persistantes et velues et les racines peu développées. Les fleurs comportent cinq pétales. Ces plantes sont faciles à vivre presque pas d'arrosage et plein soleil ! Le ciste résiste bien aux maladies. Aucun traitement n'est nécessaire. Pour les cistes plantés en pots un arrosage plus régulier est recommandé, arrosez lorsque la terre est sèche en surface. Ces plantes résistent jusqu'à - 10°.

Le ciste offre une floraison abondante du début du printemps jusqu'à l'été. Les fleurs se renouvellent sans cesse durant la période de floraison.

Enfin il est bon de pailler les pieds de cistes pour les protéger du froid et des mauvaises herbes.

L'Agapanthe

C'est une merveilleuse plante vivace qui fleurit du printemps à l'été. Elle fait partie de la famille des liliacées.

Plantez vos agapanthes au printemps, mais en général les plantes achetées en pots se plantent tout au long de l'année en dehors des périodes de fortes chaleurs ou de fortes gelées. Il ne faut pas planter les rhizomes dans un trou trop profond. Les agapanthes aiment les expositions ensoleillées et supportent les petites gelées. Par contre elles ne résistent pas à un hiver trop rude il suffira de couvrir les agapanthes après avoir coupé les feuilles.

Les agapanthes des fleurs de

# Les fleurs se cuisinent aussi

Les fleurs, dans la nature ou dans notre jardin, offrent de multiples possibilités en cuisine.
En voici quelques recettes simples.

## Quiche de saumon aux pâquerettes

**Ingrédients**
Un petit bol de pâquerettes lavées et séchées.
1 pâte brisée
250g de saumon cuit au court bouillon
¼ de l de crème ou de lait de soja
3 œufs
un peu de ciboulette ciselée, sel, poivre

**Préparation**
Foncer un moule à tarte avec la pâte.
Enlever la peau et les arêtes du saumon et l'émietter.
Fouetter les œufs battus avec la crème.
Saler, poivrer, ajouter la ciboulette, les pâquerettes

## Rôti de porc aux pêches et à la lavande

**Ingrédients**
2 cuillérées à soupe de fleurs de lavande fraîches ou sèches
1 rôti de porc de 1 kg
5 pêches de vigne ou pêches plates
1 gros oignon jaune
4 gousses d'ail
4 cuillérées d'huile d'olive, sel, poivre

**Préparation**
Dans une cocotte, faire dorer avec l'huile d'olive le rôti sur toutes ses faces.
Peler et émincer l'oignon.
Disposer autour du rôti, l'oignon, les gousses d'ail non épluchées et les pêches entières.

## Billes de fromage de noix et aux pissenlits

**Ingrédients**
1 fromage de chèvre frais
6 fleurs de pissenlit
6 noix fraîches de préférence

**Préparation**
Laver et sécher les fleurs, prélever les pétales
Ouvrir les noix, les laver, les sécher et les écraser grossièrement.
Dans un bol mélanger le fromage et les noix.
Former des boulettes dans la paume de la main et les rouler dans les fleurs.

## Clafoutis aux roses trémières

**Ingrédients**
400g de cerises
6 fleurs de rose trémière
¼ de l de lait
4oeufs
80g de sucre
80g de maïzena
1 sachet de sucre vanillé

**Préparation**
Laver les cerises et les fleurs, ôter le pédoncule des fleurs et ciseler grossièrement les pétales.

## Etat civil

**Léane JOUVE,**
née le 08 avril 2017 à Libourne,
fille de Guillaume et Danaë JOUVE
Domiciliés au lieu-dit « Boischarles »

**Madame Jacqueline GATINEAU**
décédée le 04 décembre 2016 à Libourne
domiciliée « Gadebourg »

**Monsieur André BRUNELIÈRE**
décédé le 29 décembre 2016 à Boscamnant
domicilié « Serveau »

**Monsieur Michel PETIT**
décédé le 05 janvier 2017 à Pessac
domicilié « Fradon »

**Monsieur Abel SOUC**
décédé le 10 janvier 2017 à Libourne
domicilié « Genêt »

**Madame Gisèle BERNON**
décédée le 25 janvier 2017 à Libourne
domiciliée 20 route des Gemmeurs

**Monsieur Marc POUPELAIN**
décédé le 17 février 2017 à Bordeaux
domicilié « Angenin »

## Agendas des manifestations

### Vendredi 30 juin
**Spectacle école (APE)**
Salle des Fêtes à 17 h 30
☎ : 05 46 04 13 12

### Samedi 01 juillet
**Fête plein air**
Place de la Mairie
**Au programme :**
14 h concours de pétanque, randonnée
19 h apéritif
20 h repas dansant
☎: 05 46 04 23 03

### Lundi 17 juillet
**Spectacle la Beauté du Monde**
Cour de l'école à 20 h 30
☎ : 05 46 04 13 12

### Dimanche 06 août
**Sardinade et pétanque**
Terrain de pétanque
☎ : 06 08 86 50 02

### Jeudi 03août
**Spectacle les Mexicains**
Salle des fêtes
☎: 05 46 04 23 03

### Lundi 14 août
**Spectacle les Sibériens**
Salle des fêtes
Contact : ascc.clerac@gmail.com

### Du vendredi 01 au dimanche 03 septembre
**Fête locale**
Place de la Mairie
**Au programme**
Vendredi : marché nocturne animé
Samedi : grand prix cycliste, concours de pêche ou ball-trap, concours de pétanque, concours de tarot, feu d'artifice avec sa fanfare et majorettes
Dimanche : vide-grenier et marché fermier avec possibilité de restauration sur place
☎: 05 46 04 23 03

### Du samedi 16 au dimanche 17 septembre
**Journée du patrimoine**
Musée
☎: 05 46 04 07 83

### Samedi 04 novembre
**Choucroute**
Salle des fêtes
☎ : 06 08 86 50 02

### Samedi 18 novembre
**Spectacle la Famille vient en mangeant**
Salle des fêtes
Contact : ascc.clerac@gmail.com

## Mairie de Clérac

Le Bourg
17270 Clérac
Tél : 05.46.04.13.12
Fax : 05.46.04.29.06
clerac@mairie17.com
www.ville-clerac.fr

**Horaires d'ouverture du secrétariat :**
Le lundi, mardi et jeudi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h15
Le vendredi de 14h à 17h30
Le samedi de 8h30 à 12h30

## Culture

**Bibliothèque :** 05.46.70.07.78
email : bibliotheque.clerac@orange.fr
**Horaires d'ouverture :**
Le mardi et jeudi de 16h30 à 18h30
Le samedi de 10h à 12h

**Musée :**
1 route des châteaux
05.46.04.07.83
email : musee-clerac@orange.fr
web : www.musee-clerac.fr
**Horaires d'ouverture :**
Le mardi et mercredi de 14h à 18h30
Le jeudi, vendredi, samedi et dimanche
de 10h à 12h et de 14h à 18h30

## Education

**Ecole :** 05.46.04.53.82
**Garderie périscolaire (s'adresser à la mairie) :**
05.46.04.13.12

## Office religieux

Planning des messes :
Messes du samedi 18h30 de Pâques à la Toussaint
Messes du samedi 18h de la Toussaint à Pâques
1er samedi : Eglise de Chevanceaux
2ème samedi : Eglise de Clérac
3ème samedi : Eglise de Vassiac-Montguyon
4ème samedi : Eglise de Cercoux
5ème samedi : Eglise de St Pierre du Palais
Tous les dimanches : Eglise de Montlieu à 10h30
Paroisse Sainte Thérèse (Montlieu-la-Garde)
05 46 04 44 41 fax : 05 46 04 66 79

## Services

**Salle des fêtes :** 05.46.04.13.12
**La Poste : 05.46.04.13.00**
**Horaires d'ouverture :**
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30
**ADMR Saintonge Sud** (Ancienne Mairie de Saint Martin d'Ary, 26, route de Royan) : 05.46.04.45.97
**Déchèterie-SOTRIVAL :** 05.46.04.03.38
Du mardi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h15.
Samedi : 9h-12h30 et 14h00-17h30. Fermé dimanche, lundi et jours fériés.
**SPA** (Saintes) : 05.46.93.47.65
web : spa.de.saintes.free.fr
**Régie d'exploitation services des eaux** : 05.46.49.42.56
**E.R.D.F. (dépannage) :** 0810 333 017
**G.R.D.F. (dépannage) :** 0810 433 017
**France Télécom :** 12 14
**SNCF :** 36 35

## Social

**Maison de la Solidarité et des Services publics** (Mairie de Montguyon) : 05.46.04.01.45
**Assistante sociale** (service social de Montendre) :
Le 1er mardi de chaque mois de 14h à 16h sur rendez-vous au 05.46.49.27.77

## Tourisme

**Communauté de Communes de la Haute Saintonge :**
05.46.48.12.11 / Fax : 05.46.48.74.78
web : www.haute-saintonge.com
**Office de tourisme cantonal Montguyon : 05.46.04.28.70**

## Urgences et santé

**Samu :** 15
**Police :** 17
**Pompiers :** 18
**N° d'Urgence Unique Européen :** 112
**Gendarmerie de Montguyon :** 05.46.04.10.13
**Hôpital Jonzac :** 05.46.48.75.75
**Hôpital Libourne :** 05.57.55.34.34
**Infirmière (Stoffel Corinne) :** 05.46.04.73.56
**Médecin de nuit (week-end et fériés) :** 05.46.27.55.20
**Centre antipoison (Bordeaux) :** 05.56.96.40.80

## Accueil familial personnes âgées

Mairie de Clérac

1, place de la Mairie

17270 CLERAC

Téléphone : 05 46 04 13 12

Télécopie : 05 46 04 29 06

Messagerie : clerac@mairie17.com

Site internet : www.ville-clerac.fr